



2019

mai  
juin

## MOMENTS de VIE à DAMAZAN



### *Sommaire*

CALENDRIER page 2

LE MOT DU MAIRE page 3

VIE MUNICIPALE pages 4 à 15

VIE SCOLAIRE ET ENFANCE pages 16 à 18

LA COLLECTIVITÉ pages 19 à 22


VIE ASSOCIATIVE pages 22 et 23

VIE CITOYENNE pages 24 et 25



AVIS, ANNONCES, INFOS pages 25 à 27

# CALENDRIER

## MOIS DE MAI

Jeudi 2	 Club Lecture à la bibliothèque A.P.I.E.D. randonnée à LAVERGNE	P. 23
<b>Samedi 4</b>	<b>« Le Jardin d'Alphonse » - Théâtre de l'Atelier</b>	P. 14
Mercredi 8	 <b>Commémoration de la victoire du 8 mai 1945</b> A.P.I.E.D. randonnée à LUPIAC	P. 9 P. 23
<b>Dimanche 12</b>	<b>« Toutes les Mamas » groupe vocal</b> A.P.I.E.D. randonnée à PRAYSSAS	P. 15 P. 23
Jeudi 16	A.P.I.E.D. randonnée à LAVERGNE	P. 23
Samedi 25	Journée citoyenne	P. 25
<b>Dimanche 26</b>	<b>Élections européennes</b>	P. 24
Jeudi 30	A.P.I.E.D. Randonnée WE à VALLON-PONT-D'ARC	P. 23

## MOIS DE JUIN

lundi 3	<b>PLU réunion publique</b>	P. 8
Jeudi 6	 Club Lecture à la bibliothèque A.P.I.E.D. randonnée à ASTAFORD	P. 23
Jeudi 13	A.P.I.E.D. randonnée à MONSÉGUR	P. 23
Dimanche 16	A.P.I.E.D. randonnée à HAUTESVIGNES	P. 23
Jeudi 20	A.P.I.E.D. randonnée à CASTELJALOUX	P. 23
<b>Vendredi 21</b>	 <b>FÊTE DE LA MUSIQUE</b>	P. 26
Vendredi 28	Kermesse des écoles	P. 18
Dimanche 30	A.P.I.E.D. randonnée à ROQUECOR	P. 23

Mardi 9 juillet

1<sup>er</sup> marché nocturne de l'été

**Pour que les annonces communiquées par les responsables des associations soient diffusées dans « Moments de Vie » juillet/août 2019, elles doivent être déposées ou envoyées à la mairie pour le 17 juin au plus tard à l'adresse :**

[mairie.damazan@orange.fr](mailto:mairie.damazan@orange.fr)



**A**vec le printemps, le plaisir de profiter de notre si belle région renaît toujours intact.

Si la ruralité est bien trop souvent négligée et si nous en souffrons parfois, le retour des beaux jours nous permet d'en goûter les nombreux avantages.

Le renouveau est partout et le calendrier électoral en témoigne : le 26 mai vous serez appelés à voter pour les élections européennes.

La période dédiée à la ratification du budget communal s'achève.

Le compte administratif pour 2018 a été arrêté et validé, le budget prévisionnel pour 2019 a été voté.

La situation financière et comptable de la commune reste stable et « confortable », sans qu'aucune pression fiscale supplémentaire émanant de la commune vienne alourdir la contribution des Damazanais.

Nous arrivons maintenant au moment où nous verrons se concrétiser les projets « semés » il y a déjà longtemps :

Le plan d'aménagement des trottoirs et des zones de circulation des piétons et des cyclistes a été engagé. Il concerne l'avenue des Landes, la rue du Trillac, la route de Mahourat, la route de Saint-Léon.

L'accent mis sur la sécurité a conduit à l'installation de 3 ralentisseurs : le premier rue Larrey, aux abords du parking de la salle polyvalente ; le deuxième boulevard du Midi, devant le Crédit Agricole ; le troisième boulevard du Général-de-Gaulle, non loin des conteneurs de collecte des déchets recyclables. La pose de 2 radars pédagogiques aura lieu prochainement.

Enfin, la Première Pierre de la Maison de Santé Pluriprofessionnelle a été posée le 29 mars, même si évidemment et comme vous avez pu le constater, les travaux étaient déjà largement engagés.

Cette cérémonie, qui a réuni de nombreux élus, professionnels de santé, riverains et habitants et qui a été abondamment relayée par la presse, a permis à de nouveaux praticiens de découvrir Damazan et d'y envisager leur installation : un dentiste a déjà contacté la Mairie. Nous nous en félicitons.



## **CONSEIL MUNICIPAL - COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 11 MARS 2019**

**Présents :** MM. MASSET, GENAUDEAU, ROSSATO ; Mmes LAMBROT, AGOSTI, DELAURIER, DE LONGHI, DUBOURG, GALET, LESAGE ; MM. SEGUIN, SERENA.

**Excusé :** M. CHABOT. - **Absents :** MM. MERCIER, SAVAR.

Avant de débiter la séance Françoise DUBOURG, afin de pouvoir répondre aux interrogations d'administrés, souhaite revenir sur la procédure de restauration des différents décors peints de la future Maison de Santé.

Michel MASSET indique que l'artisan chargé de cette opération a été choisi : « Flore » sera déposée aux alentours du 25 mars prochain pour être restaurée et replacée dans le hall d'entrée de la Maison de Santé ; le plancher haut marron sera déposé et stocké et le petit plancher bleu conservé ; 2 autres peintures murales seront restaurées sur place. Le coût final de ces travaux n'est pas encore connu.

Par ailleurs, il invite les conseillers municipaux à assister à la pose officielle de la première pierre le 29 mars prochain à 15 heures, en présence de Madame la Préfète, de Monsieur le Président du Conseil départemental et du représentant de l'ARS (Agence Régionale de Santé).

Toujours en préambule, Monsieur le Maire présente Antoine SANTOS à l'Assemblée : il rappelle ses différentes missions d'assistance au suivi des projets communaux.

Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu de la séance du 14 janvier dernier et passe à l'ordre du jour.

### **1 – Ouverture de crédits :**

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide d'ouvrir les crédits nécessaires au règlement des factures d'investissement reçues depuis le début de l'année et à régler avant le vote du budget.

### **2 – Sdee47 : Attribution d'un fonds de concours d'investissement au Sdee47 dans le cadre des travaux de modification du réseau électrique Basse Tension avenue des Landes et approbation de la convention de servitude pour l'implantation d'ouvrages sur le futur lotissement « Les Portes de Damazan » :**

Le Conseil Municipal, d'une part accepte le plan de financement prévisionnel des travaux de modification du réseau électrique Basse Tension avenue des Landes, pour un montant estimé de 134 825,75 € HT avec une contribution communale de 13 482,58 € (soit 10%), et d'autre part autorise Monsieur le Maire à signer les conventions de servitude nécessaires à la réalisation des travaux de création d'une ligne de distribution électrique pour le nouveau lotissement.

### **3 – Lancement de l'opération Cocon 47 et création du groupement de commande ENR-MDE :**

Le Conseil Municipal décide d'adhérer au groupement de commande ENR-MDE créé par le Sdee47 et de participer à l'opération Cocon 47 qui permet aux collectivités adhérentes de bénéficier de tarifs intéressants pour des travaux d'isolation de combles de bâtiments communaux.

### **4 – Subventions exceptionnelles :**

Le Conseil Municipal décide d'octroyer les subventions exceptionnelles suivantes : 1500 € pour le *Confluent Football 47*, 1500 € pour les *Calandres Tonneinquoises*, 1500 € pour l'UFOLEP et 500 € pour l'organisation de la *Foire à la Fraise*.

### **5 – Acquisition de terrain SUBILS :**

Le Conseil Municipal accepte de se porter acquéreur d'une dernière parcelle appartenant à la succession SUBILS, se situant à la pointe des terrains précédemment acquis, pour une superficie de 2 300 m<sup>2</sup> environ : les conditions d'achat restent les mêmes.

## **6 – Succession GRATIOLET :**

Le Conseil Municipal décide de se porter acquéreur d'une parcelle de 2 ha, jouxtant l'observatoire, comprenant un bâtiment et un espace boisé particulier, offrant une possibilité de développement de ce site à partir de la Voie Verte : le prix de vente est fixé à 43 000 € et sera réglé soit directement par la Commune, soit par l'intermédiaire de l'EPF.

## **7 – WAKE ATTRACTION :**

Le Conseil Municipal accepte la proposition de WAKE ATTRACTION pour le rachat de matériel installé sur le terrain de camping (chalet d'accueil, ensemble de portails, barrière automatique, clôture et un ensemble de jeux pour un montant de 9 000 € HT.

## **8 – Reprise du camping :**

Michel MASSET indique avoir eu un contact sans suite pour la reprise de la gestion du camping. 2 solutions peuvent être envisagées : une nouvelle Délégation de Service Public ou bien la vente du site, avec ou sans les gîtes. Il propose à l'Assemblée d'en débattre au cours d'une prochaine séance, lorsque des simulations auront été établies. Parallèlement, il faudra conclure la labellisation \*\*\*.

## **9 - DSL : projet d'extension de carrière / vente de fossés :**

Monsieur le Maire propose de reporter cette question à la prochaine séance le prix de vente n'ayant pas encore été communiqué.

## **10 – SAGE Vallée de Garonne : consultation pour avis sur projet :**

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée de la mise à disposition, pour avis, du dossier relatif au projet de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Vallée de la Garonne : il précise que la Commune n'est pas impactée par ce projet et que la décision relève de la compétence communautaire.

## **11 – Enlèvement de véhicule gênant :**

Un véhicule a dû être enlevé lors de l'organisation de la dernière foire d'automne : le Conseil Municipal charge Monsieur le Maire de recevoir le propriétaire afin de tenter de régler cette situation à l'amiable.

## **12 – Juridia Conseil : lettre de mission :**

Le Conseil Municipal refuse la proposition de la Sté Juridia Conseil pour une mission de recherche d'économies concernant les taxes foncières payées par le client.

## **13 – Questions diverses :**

- Michel MASSET indique que l'acte pour l'acquisition des maisons CAZALIS a été signé ce samedi ;
- Christian SEGUIN sollicite, pour le compte des cyclistes qui utilisent régulièrement le vélodrome et dont les vélos étaient stockés dans l'ancien cinéma, la possibilité de stocker leur matériel dans l'ancien garage DELMAS ;
- Stéphane ROSSATO signale que les travaux de remplacement de la canalisation d'eau à « La Carrerasse » sont pratiquement terminés ;
- Michel MASSET signale que des ralentisseurs seront bientôt installés dans la rue Larrey et sur les boulevards du Midi et Charles de Gaulle ;
- Katia GALET rappelle que l'état du revêtement de la Côte de Bernard est catastrophique : un devis de 13 000 € est actuellement à l'étude.
- Sylvie LAMBROT indique que les plantations réalisées par Julien NAVERRETE à l'Observatoire sont magnifiques ;
- Françoise DUBOURG rappelle l'organisation du *Concours de Soupes* dimanche prochain.
- Monsieur le Maire annonce diverses manifestations pour la semaine à venir : AG du Crédit Agricole, Congrès de la FNACA et cérémonie du 19 mars, ouverture de l'auditorium de Prayssas.

L'ordre du jour étant épuisé et aucune autre question n'étant soulevée, la séance est levée à 20h05.

Fait et affiché à Damazan, le 14 mars 2019.  
Le Maire,



## **CONSEIL MUNICIPAL - COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 12 AVRIL 2019**

**Présents :** MM. MASSET, GENAUDEAU, ROSSATO ; Mmes LAMBROT, AGOSTI, DELAURIER, DE LONGHI, DUBOURG, LESAGE ; M. SERENA.

**Absents /Excusé :** Mme GALET (pouvoir à Mme DELAURIER MM. CHABOT (pouvoir à Mme LAMBROT) ; MM. MERCIER, SAVAR, SEGUIN.

Le compte-rendu de la séance du 11 mars 2019 est approuvé et signé.

### **1 – Révision du PLU : PADD**

Le Conseil Municipal prend acte du débat portant sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durable, proposées pour la révision générale du PLU de Damazan, reprenant 6 axes principaux dans lesquels sont plus particulièrement repris les enjeux relatifs au développement de la zone d'activités économiques ainsi que la problématique de la ressource en eau.

### **2 –Comptes Administratifs et Comptes de Gestion 2018 :**

Les rapporteurs de la Commission des Finances donnent lecture des résultats financiers de l'exercice 2018, en rappelant la suppression des budgets annexes et leur intégration dans le budget communal votées dans le courant de l'année 2017 : ils laissent apparaître un excédent global cumulé, au 31/12/2018, de 501 211,48 €. Ces comptes sont approuvés à l'unanimité.

### **3 –Affectation des résultats 2018 :**

Monsieur le Maire propose d'affecter une somme de 239 297 € de la section de fonctionnement vers la section d'investissement du budget 2019 ; la somme restante de l'excédent global, soit 299 670,70 €, servira pour équilibrer la section de fonctionnement. Le Conseil Municipal accepte cette proposition.

### **4 –Budget 2019 :**

Le budget 2019, équilibré en dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement, aux sommes respectives de :

2 051 654 €

1 112 817€

est adopté, à l'unanimité.

Monsieur le Maire précise qu'une incitation à l'économie sera demandée dans tous les services, notamment sur des postes tels que l'énergie, les consommables et les dépenses de personnel ; une réflexion devra également être menée rapidement sur l'intérêt de conserver, ou pas, certains bâtiments.

### **5 –Élections européennes du 26/05/2019 : tours de garde :**

Monsieur le Maire demande aux élus de bien vouloir indiquer rapidement aux services administratifs leurs disponibilités pour assurer les tours de garde le 26 mai prochain à l'occasion des élections européennes.

### **6 – Micro-crèche : demande de subvention MSA pour « éveil culturel » :**

Le Conseil Municipal décide de solliciter une aide financière auprès de la MSA pour un atelier « éveil culturel » pour la micro-crèche « A Petits Pas ».

### **7 – Demandes de subventions pour voyages scolaires :**

Le Conseil Municipal décide d'accorder une aide financière de 50 € par enfant de la Commune accueilli à la MFR du Néracais, à Barbaste : 2 enfants sont concernés.

### **8 – Acquisition parcelle bois CANTAU :**

Le Conseil Municipal charge M. GENAUDEAU de prendre contact avec les services de l'ONF afin d'étudier l'opportunité pour la Commune de la proposition de vente par la famille CANTAU d'une parcelle de bois jouxtant la forêt communale.

### **9 – Demande d'intervention sur fossés communaux :**

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à la demande de modification de tracé d'un fossé communal, situé au lieu-dit « À Majoureau », déposée par M. IACHI Philippe, pour permettre son busage ainsi que la mise en place d'un clapet anti-retour dans la Gauthège.

### **10 – Prise en charge FIPHFP pour appareillage auditif d'un agent communal :**

Le Conseil Municipal décide de déposer une demande de prise en charge de l'appareillage auditif d'un agent communal auprès du FIPHFP pour un montant de 1 040,41 €.

### **11 – Remboursements de frais engagés par des élus :**

Le Conseil Municipal accepte le remboursement de frais engagés par Mme Françoise DUBOURG et M. MASSET pour des dépenses communales de montants respectifs de 22,67 € et 190,50 €

### **12 – Salon du Livre de Buzet :**

Le Conseil Municipal décide de l'acquisition de livres présentés lors du prochain salon du livres de Buzet pour la bibliothèque scolaire et pour un montant de 148,50 €.

### **13 - Questions diverses**

**Michel MASSET** indique que la *Communauté des Communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas* vient de signer une convention de partenariat avec la Fondation du Patrimoine qui devrait permettre notamment de relancer le projet de travaux à l'Église de Damazan.

Il fait part de la demande de M. THEOBALD qui souhaiterait organiser la soirée du 14 juillet prochain au lac du Moulineau : le Conseil Municipal émet un avis favorable.

Il informe de la possibilité d'obtention d'aides financières pour l'aménagement intérieur des commerces situés en centre-bourg.

Il signale enfin l'installation prochaine d'un ostéopathe sur la place de la Mairie, ainsi que de récents contacts avec des professionnels de santé susceptibles de s'installer dans la future Maison de Santé (dentiste, sage-femme, diététicienne...).

La proposition d'achat du tracteur faite à Michel GENAUDEAU sera étudié lors de la prochaine réunion d'adjoints.

Fait et affiché à Damazan, le 19 Avril 2019.

Le Maire,

**PADD de la Commune de DAMAZAN**  
**RÉUNION PUBLIQUE**  
**Lundi 3 juin à 18 h - Salle Polyvalente de Damazan**



**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal. Séance du 12 avril 2019**

Le douze avril deux mille dix-neuf, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de DAMAZAN, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Michel MASSET, Maire.

**Convocation du 08 avril 2019**

**Membres en exercice : 15 ; Membres présents : 10 ; Membres votants : 12**

**Étaient présents** : MM. Michel MASSET, Michel GENAUDEAU, Stéphane ROSSATO. Mmes Sylvie LAMBROT, Christine AGOSTI, Sylvie DELAURIER, Isabelle DE LONGHI, Françoise DUBOURG, Colette LESAGE ; M. Michel SERENA.

**Excusés/Absents** : Mme GALET Katia (pouvoir à Mme DELAURIER) ; M Daniel CHABOT (pouvoir à Mme LAMBROT) ; MM. Christian SEGUIN, Thierry SAVAR, Damien MERCIER.

**A été nommée secrétaire** : Mme Christine AGOSTI.

**OBJET : Débat du PADD de la Commune de Damazan**

La commune de DAMAZAN a prescrit la révision de son Plan Local d'Urbanisme par délibération du Conseil Municipal en date du 16 décembre 2014.

L'article L151-2 du Code de l'Urbanisme dispose que les PLU comportent un Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD). Ce dernier est le socle du plan Local d'Urbanisme, permettant ensuite une traduction sous forme d'un règlement graphique, d'un règlement écrit et d'orientations d'aménagement et de programmation.

Conformément à l'article L151-5 du Code de l'Urbanisme, le PADD :

- définit les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques ;
- définit les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs ;
- fixe des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain .

La révision générale du PLU de Damazan a été confiée au bureau d'études Urbadoc dans le cadre d'un groupement de commandes comprenant les communes de Razimet, Puch d'Agenais, Saint-Pierre-de-Buzet, Ambrus et Clermont-Dessous.

À la suite de la prescription de la révision du PLU, un PADD a été élaboré et a fait l'objet d'un débat en Conseil Municipal en date du 20 octobre 2016.

Toutefois, au vu des enjeux relatifs au développement de la zone d'activités économiques et de la nécessité de mieux prendre en compte la problématique de la ressource en eau, il s'est révélé nécessaire d'individualiser et d'enrichir le diagnostic. La stratégie communale doit également être adaptée à ces enjeux. Par conséquent, le bureau d'études a été missionné pour mener une étude complémentaire, le diagnostic a été complété et les orientations du PADD ont été revues et précisées. Ce dernier doit donc à nouveau être débattu en Conseil Municipal, conformément à l'article L153-12 du Code de l'Urbanisme.



Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L5214-16 et suivants,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L153-8 et suivants, L153-12,

Vu le PLU actuellement en vigueur approuvé le 23 juillet 2012 et modifié le 02 août 2016,

Vu la délibération du 16 décembre 2014 prise par le Conseil Municipal de Damazan, relative à la prescription de la révision générale du Plan Local d'Urbanisme,

Vu la délibération du 27 mars 2017 prise par le Conseil Municipal de Damazan relative au transfert de la compétence planification à la Communauté de Communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas,

Vu le projet d'Aménagement et de Développement Durables annexé à la présente délibération,

Monsieur le Maire expose les orientations générales du PADD, telles qu'elles sont à ce jour proposées, se déclinant à partir de 6 axes principaux :

**- Assurer un développement démographique en adéquation avec la production de logements et le développement des équipements**

Poursuivre le développement démographique sur le territoire ; prévoir un potentiel de logements à l'horizon 2030 pour répondre aux besoins des nouveaux arrivants et au desserrement des ménages ; maintenir et favoriser le développement des équipements publics pour répondre aux besoins des nouveaux arrivants ; optimiser les déplacements et limiter le recours systématique à l'automobile.

**- Prévoir une urbanisation valorisant le cadre de vie**

Prévoir une consommation foncière conforme aux objectifs du territoire, un développement soucieux de la préservation des qualités paysagères et des limites naturelles.

**- Préserver la qualité architecturale et paysagère du territoire et de la bastide**

Préserver la qualité architecturale du cadre bâti, rendre lisible la bastide au sein de son territoire.

**- Développer et pérenniser les activités économiques**

Promouvoir et poursuivre un développement qualitatif et organisé de la ZAE de la Confluence, préserver les activités économiques présentes sur le reste du territoire, développer les activités liées au tourisme.

**- Une signature agricole pérenne**

Préserver l'identité rurale de la commune, veiller à la bonne cohabitation des activités agricoles et des secteurs d'habitat.

**- Protéger et valoriser l'environnement**

Ressource en eau et milieux aquatiques, biodiversité et milieux naturels.

Après cet exposé, M. le Maire **déclare** le débat ouvert.

Remarques et avis formulés :

**Le Conseil Municipal, après en avoir débattu, prend acte** de la tenue ce jour, en séance, du débat portant sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables proposées de la révision générale du PLU de Damazan.

La tenue de débat est formalisée par la présente délibération, à laquelle est annexé le projet de PADD.

Fait et délibéré à DAMAZAN le 23 avril 2019

Le Maire, Michel MASSET.

## PREMIÈRE PIERRE

Les travaux de restauration de la Maison Comtale afin d'y installer la Maison de Santé Pluriprofessionnelle avaient commencé depuis quelques temps déjà.

Vendredi 29 mars, à 15h, a eu lieu la cérémonie réunissant les élus et les professionnels de santé pour la pose de la « Première Pierre ».

Cet événement s'est déroulé avec tout le cérémonial nécessaire en présence de Madame Lagarde Préfète du Lot-et-Garonne, de Monsieur Bianchi Sous-Préfet de Marmande-Nérac, de Monsieur Camani Président du Conseil Départemental, de Monsieur Morival Directeur Général de l'Agence Départementale de Santé, de Monsieur Freschi député, de Madame Tonin Conseillère départementale, de Monsieur Gauville architecte de la SEM47 et de Monsieur Molinié Maire de Buzet.

Tous ont pris la truelle afin d'aider Monsieur Masset à sceller le document de fondation traditionnel, une reproduction de « Flore » la peinture emblématique du bâtiment, enfermée hermétiquement dans un tube de cuivre.

Les Maires des communes voisines, les médecins Madame Poloni, Messieurs Anxolabehere et de Montbrun, les représentantes des Cabinets infirmiers Perrié et Sartori, le Président de l'UNA 47 Monsieur Delorme, la Présidente de l'UNA Damazan-Houeillès Madame Lesage, l'ensemble des artisans et l'architecte Madame Carmentran ont été les témoins de cet acte symbolique venu couronner plusieurs années de réflexion et de travail.



## MISSION DRONE

La Direction Régionale des Affaires Culturelles, la DRAC, qui est un service du ministère de la culture, a mandaté pour le pôle patrimoine une mission « drone » composée d'un informaticien et d'un cartographe-télépilote .

Le 25 mars ces spécialistes ont eu la chance de bénéficier d'une météo exceptionnelle pour effectuer avec le drone un relevé en 3 dimensions de la Maison-Comtale.

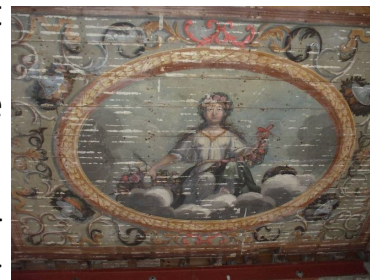
Des plots ont été installés au sol et géolocalisés par GPS, les données recueillies servant à guider le drone avec la plus grande précision.

Le relevé obtenu fournira une image en 3D du bâti qui permettra d'effectuer une rénovation respectant au mieux un bâtiment chargé d'histoire.



## L'ENLÈVEMENT DE FLORE !?

Le jeudi 28 mars à 10h du matin, des témoins affirment qu'avec la complicité de la grue et des ouvriers du chantier de la Maison de Santé, « Flore », le panneau peint du plafond aurait été enlevée...




En réalité cet « enlèvement » a eu lieu sous la direction attentive de la conservatrice de la SOCRA, société spécialisée dans la conservation d'œuvres d'art. Préalablement entoilée d'une gaze enduite de colle soluble dans l'eau et protégée par un panneau de contreplaqué, notre amie « Flore » est partie pour l'atelier de restauration de Marsac-sur-l'Isle. Elle y séjournera en compagnie de quelques statues du Louvre, des Apôtres de Notre-Dame et des anges de la Chapelle Royale de Versailles, avant de nous revenir parfaitement restaurée.



## SUPPORTS À VÉLOS

Ils sont 6 qui attendent vos vélos et ceux des visiteurs de la bastide !

 5 sont répartis tout autour des cornières de la Place Armand Fallières.

 1 près des Promenades.

D'autres supports seront ajoutés plus tard, dès que les travaux d'aménagement de l'îlot du Magasin des tabacs seront achevés.



## 8 MAI : COMMÉMORATION DE LA VICTOIRE



Le 8 mai 1945, les cloches des églises de France sonnaient la fin de la Seconde guerre mondiale, l'Armistice qui signe la fin de la guerre en Europe.

**Cette journée de mémoire sera marquée par une cérémonie au monument aux morts qui débutera par un rassemblement à 11h15 devant la mairie.**

## UNE SOIRÉE PYJAMA À L'EHPAD DE DAMAZAN

Cette idée a germé avec l'envie de vouloir faire comme tout le monde ...

Et si on faisait une soirée pyjama ... ? Propose l'animatrice.

Les résidents ont dit « oui » à cette étrange proposition ... se retrouver en soirée ... cela arrive peu souvent... partager un espace commun à l'heure où l'on n'a pas l'habitude de se retrouver et partager un match de Football ... pourquoi pas ?

Alors rendez-vous à 20h30 ... dans la salle de détente ...

L'objectif était bien de se rassembler comme on le fait à la maison, « entre nous quoi !!! », partager friandises, verre de vin... et pour d'autres la tisane (offerts par l'Association Papillons Volent)... dans un contexte particulier : en pyjama !!! comme cela se fait dans les bibliothèques ... Pas d'histoire à raconter mais ... un match à regarder !!



Et l'ambiance était au rendez-vous : un peu de rire, un peu de sérieux ... la soirée s'est déroulée dans une ambiance festive et chacun a apprécié ce moment où le quotidien change, où l'on peut se dire : « voilà un moment de vie à l'EHPAD de Damazan ».

Étaient présents : Marie, Callisto, Pierrette, André, Elda, Guy, Yvette, Pierre, Didier. et les accompagnants ... et leurs accompagnants "en Pilou Pilou"...

© Jeannette VERONEZI, animatrice

## ERRATUM

Nous présentons toutes nos excuses pour les quelques coquilles et oublis qui se sont invités à « l'insu de notre plein gré » dans le Bulletin Municipal et nous remercions ceux qui nous les ont gentiment signalés.

✂ La coquille :

Monsieur Roland GARREAU nous pardonnera...

✂ L'oubli :

## ACTIVITÉ DE LOISIRS

TND WAKEPARK

Téleski Nautique

Lac du Moulineau

☎ 05 53 86 16 99

📧 [contact@tnd47.com](mailto:contact@tnd47.com)

 Le Théâtre de l'Atelier présente

# Le Jardin d'Alphonse

une pièce de  
Didier CARON

Mise en scène  
Danielle Zanardo



**SAMEDI 4 MAI 2019 à 20 h 30**

Salle polyvalente de

**DAMAZAN**

**Entrée : 10 €**

Gratuit moins de 12 ans

Réservation :

05 53 79 40 15

Dimanche 12 mai à 17 h

salle polyvalente de

DAMAZAN

CHANSONS À GOGO

sous la direction de M.- C. Mestre.



♪♪ Chants « ethniques » d'Irlande, Amérique, Israël, Afrique...

♪♪ Chansons françaises et étrangères

"TOUTES LES MAMAS"

MARMANDE

5 € - gratuit moins de 12 ans

# VIE SCOLAIRE ET ENFANCE

## CARNAVAL DES ENFANTS

Prise de la Bastide mercredi 20 mars par une armée de chevaliers, de princesses et de fées!



Cette année encore, un superbe « Monsieur Carnaval » en armure, réalisé par les enfants et les animateurs du Centre de Loisirs, a fait le tour du village. Il était suivi par une nuée d'enfants costumés, accompagnés de leurs parents, des animateurs du Centre et d'enseignants.

Selon la tradition, il a été sacrifié en place publique (devant la salle polyvalente) par Monsieur le Maire.

L'après-midi s'est terminée par un goûter organisé et offert par l'Association des Parents d'Élèves et par un petit spectacle donné par les enfants.





# INSCRIPTIONS À L'ÉCOLE MATERNELLE POUR LA RENTRÉE DE SEPTEMBRE 2019



Les inscriptions sont ouvertes du 15 avril au 15 juin pour les enfants nés en 2016.

*(Les enfants nés en 2017 (1<sup>er</sup> trimestre) seront inscrits sur liste d'attente à condition d'avoir été inscrits avant la rentrée de septembre)*

## Démarches à effectuer :

Pour toute nouvelle inscription, veuillez vous adresser à la Mairie de Damazan.

1- Inscription à la Mairie de Damazan :

Fournir livret de famille, justificatif de domicile, carnet de santé de l'enfant

2- Admission à l'école maternelle :

sur présentation du certificat d'inscription délivré par la Mairie (contacter Mme Lacroix, directrice au **09 79 50 43 00** ou **05 53 88 00 13**)



## KERMESSE DES ÉCOLES

Elle aura lieu le **vendredi 28 juin** et rassemblera parents, enfants et enseignants, au Groupe scolaire, dans la cour de l'école élémentaire, pour un moment de jeux et de convivialité. Les parents désireux d'apporter leur aide seront les bienvenus.



## FEUILLETON DES COMMUNES



Fin du tournage pour la classe de CM2 et son maître Monsieur Guillaume Baquet

Le lundi 25 et le mardi 26 mars, les élèves du CM2 ont été les personnages principaux de la partie damazanaise du court-métrage tourné dans les 4 communes dites de centralité de la *Communauté des Communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas* : Damazan, Aiguillon, Port-Sainte-Marie et Prayssas.

L'association « Les-Grands-Espaces », commanditée par le cinéma d'Aiguillon dans le cadre des rencontres *Cinévoyageur* et du *festival Confluence*, a réalisé ce « **feuilleton des Communes** » financé par la Communauté des Communes, qui leur a permis de découvrir les techniques du cinéma et l'organisation d'un tournage.

Le film a été projeté le dimanche 31 mars à 17h au Cinéma Confluent d'Aiguillon sous forme de spectacle vivant, puis le 13 avril à 20h30 à la salle polyvalente de Damazan en début de séance, suivi de la projection du film « Le voyage au Groenland » comédie de Sébastien Betbeder.



## DISSOLUTION DU SYNDICAT MIXTE DE LA CONFLUENCE

Debout : MM. J.L. Giordana, N. Lhérisson, P. Bossi, V. Gérin, P. Varescon, P. Maurin, C. Galtier  
Assis : F. Castell, M. Masset, P. Camani, J.F. Sauvaud, J. Dumais.



Depuis la création de la Zone d'Activités, le Syndicat Mixte était composé à 60% par le Conseil départemental et à 40% par la *Communauté des Communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas*. Ce Syndicat était chargé de porter et de promouvoir l'économie sur le territoire de la Communauté pour augmenter sa richesse et permettre un essor indispensable au maintien des services publics et privés.

Le Conseil Départemental, représenté par Pierre CAMANI, met un terme à son rôle de chef de file en tant qu'aménageur et financeur d'un projet qui sera désormais assumé par la seule *Communauté des Communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas* mais reste son partenaire privilégié.

Ce Pôle d'Activités, maintenant bien enraciné, est en plein développement : 39 entreprises y sont déjà implantées, représentant actuellement 684 emplois. 60 emplois restent encore à pourvoir. Trois compromis de vente sont en cours. La première tranche de 54,75 ha est maintenant quasiment pleine et si la deuxième tranche, également de 54,75 ha, est en cours d'achèvement, une troisième tranche de 47 d'ha est d'ores et déjà en préparation. Les entreprises ont trouvé ici un espace qui leur offre de nombreuses facilités liées à la proximité de l'autoroute, à des voies de circulation adaptées et la qualité d'un environnement paysagé.

De nombreux dirigeants d'entreprises, certains parmi les tout premiers installés, d'autres venant juste d'y arriver sont venus remercier le Conseil Départemental, à travers le Président CAMANI, d'avoir porté un projet ambitieux dont chacun se félicite aujourd'hui.

Cet acte de passation de pouvoir a pris aujourd'hui un caractère particulier puisque ce sera la dernière intervention de Pierre CAMANI en tant que Président du Conseil Départemental.



# LA COLLECTIVITÉ

## SACHONS TRIER!

### DÉCHÈTERIE DE DAMAZAN

Lieu-dit le Réservoir - Tél : 05 53 84 97 69

Lundi	fermé
Mardi	9h - 12h
Mercredi	fermé
Jeudi	9h - 12h / 13h30 - 17h
Vendredi	9h - 12h
Samedi	9h - 12h / 13h30 - 17h

### DÉCHÈTERIE DE PORT-SAINTE-MARIE

Lieu-dit Maury- Tél : 05 53 95 04 64

Lundi	13h30 - 17h
Mardi	13h30 - 17h
Mercredi	9h - 12h / 13h30 - 17h
Jeudi	fermé
Vendredi	9h - 12h / 13h30 - 17h
Samedi	9h - 12h / 13h30 - 17h

Pour en savoir plus : [www.smictomlgb.fr](http://www.smictomlgb.fr)

### Emballages recyclables : points d'apport volontaire

#### Emplacements des bornes à Damazan :

- ☞ Lieu-dit Le Réservoir (déchèterie)
- ☞ Rue du Trillac
- ☞ Rue du Mesnil les Hurlus (derrière le Café du Midi)
- ☞ Boulevard du Général de Gaulle

#### BOUTEILLES EN VERRE sans bouchon ni capsule



#### POTS ET BOCAUX EN VERRE sans couvercle



Dans la  
borne de tri  
«VERRE»



#### JOURNAUX, MAGAZINES ET PROSPECTUS



#### LIVRES, ANNUAIRES ET CATALOGUES



#### LETTRES, COURRIERS ET ENVELOPPES



Dans la  
borne de tri  
«PAPIERS»



#### BOUTEILLES ET FLACONS EN PLASTIQUE avec les bouchons



#### EMBALLAGES MÉTALLIQUES : aérosols, boîtes, bidons, canettes...



#### BRQUES ALIMENTAIRES ET CARTONNETTES



Dans la borne de tri  
«EMBALLAGES»  
ou le bac bleu  
pour les communes  
d'Alquières, Barbaste,  
Buzet-sur-Baise, Damazan,  
Lavardac, Port-Sainte-  
Marie et Viannes



# A déposer dans le sac d'ordures ménagères



**Sacs, barquettes, films et suremballages en plastique**



**Articles d'hygiène et papiers/cartons salis ou gras**



**Barquettes en polystyrène**



**Restes alimentaires**



**Vaisselle en faïence, porcelaine et pots de fleur**



**Pots de produits laitiers et gobelets en plastique**



## UN PEU D'HUMOUR MALGRÉ TOUT...



Le 1<sup>er</sup> prix de notre grand concours « **VILLE PROPRE ET RESPECT DES CONSIGNES** » a été remporté rue du Midi le mercredi 10 avril.

**LE GAGNANT EST INVITÉ À SE FAIRE CONNAÎTRE !**

Un rouleau de sac poubelles, une pelle et une balayette lui seront remis en mains...

...propres ?

**POUR RAPPEL :**

**LES « ENCOMBRANTS » DOIVENT ÊTRE APPORTÉS À LA DÉCHÈTERIE.**



Confluent et  
Grotteaux Prayssas

**Aménagement  
de l'Espace**  
Responsable :  
**Sarah DREUIL**  
Ligne directe:  
07 86 79 50 78

**Développement  
Économique &  
tourisme**  
Responsable :  
**Lucie Delmas**  
Ligne directe:  
07 85 61 74 71

**Interventions  
Techniques  
GEMAPI  
Voirie  
bâtiments**  
Responsable :  
**Fabien ROMA**  
Ligne directe:  
06 83 99 74 26

**Administration  
Générale &  
Ressources**  
Responsable :  
**Corinne JUCLA**  
Ligne directe:  
05 53 79 89 83

**Habitat  
Cadre de vie &  
TEPOS**  
Responsable :  
**Adeline CHARRÉ**  
Ligne directe:  
06 48 23 48 24

**Actions Sociales**  
Responsable :  
**Maryse ARAGON**  
Ligne directe:  
05 53 79 89 81

Vos contacts directs à la  
**Communauté des Communes**

## LA VIE ASSOCIATIVE

### DÉTENTE ET LOISIRS AU CARNAVAL

Le club « Détente et loisirs » a apporté son concours au carnaval organisé par le Centre de loisirs communal le 20 mars dernier, en confectionnant de nombreux costumes et en escortant Monsieur Carnaval jusqu'à son bûcher.

La prochaine manifestation à laquelle il s'associera, ce sera la pièce de théâtre offerte aux Damazanais, grands et petits, par l'Association des parents d'élèves le 14 juin prochain.



Encore une fois, ce seront les couturières du club qui seront mises à contribution : leur connaissance des costumes médiévaux frise

maintenant l'expertise : Chevaliers, troubadours, princes et princesses, nous n'en dévoilerons pas plus...

En dehors de cela, le club poursuit son bonhomme de chemin : loto les derniers jeudis du mois, et le repas d'avant vacances en juin : le thème et la date ne sont pas encore choisis.



© Club Détente et Loisirs

## RANDONNÉES EN SEMAINE :



Date	Départ Damazan	LIEU et heure de départ	Animateurs à contacter pour renseignements
2 mai	9 h 30	<b>LAVERGNE/Saint-Laurent</b> 10 h, parking de l'église	Josiane GRATIOLET 06 79 90 16 13 Jacky FARBOS 06 77 76 21 26
<b>Mercredi</b> 8 mai	9 h 30	<b>LUPIAC (Gers)</b> 11 h	Josiane GRATIOLET 06 79 90 16 13 Raphy MUROS 06 83 28 24 31
16 mai	9 h30	<b>SEYCHES</b> 10 h 15, pl. de la République	Michel BILLAUD 06 76 03 74 99 Josiane GRATIOLET 06 79 90 16 13
6 juin	9 h 45	<b>ASTAFFORT / Hartoye</b> 10 h 45, pl. A.-Routier	Josiane GRATIOLET 06 79 90 16 13 Jacky FARBOS 06 77 7621 26
13 juin	9 h 30	<b>MONSEGUR / Fombidou</b> 10 h 45, place de la Mairie	Michel BILLAUD 06 76 03 74 99 Jacky FARBOS 06 77 7621 26
20 juin	9 h 30	<b>CASTELJALOUX</b> 10 h, parking des thermes	Michel BILLAUD 06 76 03 74 99 Jacky FARBOS 06 77 76 21 26

## RANDONNÉES DES DIMANCHES ET WEEK-END :

Date	Départ Damazan	LIEU et heure de départ	Animateurs à contacter pour renseignements
12 mai	13 h 30	<b>PRAYSSAS/Quittimont</b> 14 h, place du Marché GPS 44.2882790, 0.5087620	Michel BILLAUD 06 76 03 74 99 Evelyne et Guy GASTON 06 72 38 26 21
<b>du 30 mai au 2 juin</b>		<b>« WE des 20 ans » à VALLON-PONT-D'ARC</b>	
16 juin	9 h 30	<b>HAUTESVIGNES</b> 10 h, parking de la halle GPS 44.4590251, 0.35184144	Jean GLOUCHKO 06 72 06 83 18 Jacky FARBOS 06 77 76 21 26 Fabrice DULONG 06 75 09 08 67 Jean-Claude DEBELLE 06 52 80 67 23
30 juin	9 h 30	<b>ROQUECOR / Labarde-le-Mas</b> (Tarn-et-Garonne) 11 h, panneau départ rando.	Tini FERNANDEZ 06 73 89 15 92 Jacky FARBOS 06 77 76 21 26
<b>Samedi</b> <u>6 juillet</u>		<b>SAINT-LEON</b> 18 h 45, Salle des Fêtes « Rando - grillades »	Jacky FARBOS 06 77 76 21 26 Michel BILLAUD 06 76 03 74 99 Tini FERNANDEZ 06 73 89 15 92

**AYEZ TOUJOURS VOTRE LICENCE SUR VOUS LORS DES RANDONNEES !!!**

# ÉLECTIONS EUROPÉENNES 2019

**SALLE POLYVALENTE**

Bureau ouvert  
de **8 heures**  
à **18 heures**

## Dimanche 26 mai

### VOUS ÊTES CITOYEN EUROPÉEN

Tout ressortissant de l'Union européenne, s'il est majeur, peut voter et être élu aux élections européennes et municipales, dans son pays d'origine ou dans le pays dans lequel il réside.

**NOMBRE DE  
REPRÉSENTANTS  
AU PARLEMENT EUROPÉEN**



**NOMBRE DE  
REPRÉSENTANTS FRANÇAIS  
AU PARLEMENT EUROPÉEN**



L'UNION EUROPÉENNE







# Journée Citoyenne

## LE SAMEDI 25 MAI SERA ORGANISÉE UNE JOURNÉE SPÉCIALE « VILLE PROPRE »!

Cette année c'est le nettoyage des bas-côtés de nos voies routières qui sera au programme.

En effet les promeneurs, piétons et cyclistes ont à souffrir de l'état déplorable dans lequel les automobilistes laissent nos bords de routes lorsqu'ils les prennent pour des dépotoirs !

Les sacs poubelle seront fournis.

Pensez à vous munir de gants, de seaux, de pinces, pincettes, ou de tout ce qui peut vous sembler utile pour cette « collecte », sans oublier un gilet réfléchissant.

Des véhicules transporteront le fruit de notre récolte à la déchèterie.

**Pour accompagner cette action, retrouvons-nous tous à 9h sous la mairie.**

Un pique-nique « tiré du panier » sera partagé à l'issue de la matinée.

## AVIS / ANNONCES / INFOS...



### NOUVEAU RAYON

Jérôme GALET propose désormais de nouveaux articles à ses clients. Toute une gamme de produits exclusivement Lot-et-Garonnais est maintenant disponible à la *Maison de la Presse*.

Vin de Buzet, de Duras et de Marmande ; confitures de Baleysagues ; miel de Monpezat ; pâtés, terrines, confits et foie gras de Galapian ; produits à base de noisettes de Lacépède ; pruneaux, abricots et dattes de Penne d'Agenais ; huiles aromatisées de Pujols.

## TÉLÉSKI NAUTIQUE - OUVERTURE DE LA 7<sup>e</sup> SAISON !

Avril : ouvert les mercredi, samedi et dimanche de 14 h à 19 h.

Mai : ouvert du mercredi au dimanche de 14 h à 19 h.

Tarif : à partir de 19 € l'heure, matériel inclus.

Locations de Paddle : 7 € la 1/2 h - 12 € l'heure.

Modifications possibles des horaires en fonction des conditions météorologiques, n'hésitez pas à contacter le téléski : 05 53 86 16 99 - Réservation possible par téléphone.

### Nouveauté 2019 au Snack , « La Kabane du Rider » :



Horaires d'ouverture identique à ceux du téléski.

🍴 salade du jour,  
🍴 panini,  
🍴 croque-monsieur,  
🍴 crêpes, gaufres, glaces  
... et bien d'autres choses encore !

Aménagement d'un espace terrasse pour plus de confort et de convivialité !

## FÊTE DE LA MUSIQUE

**VENDREDI 21 JUIN**  
**Place A. Fallières, à partir de 20 h 30**

Avec la participation

- des enfants du groupe scolaire
- du duo Méli'Mélo
- du groupe DKLé

...et de tous ceux qui aiment chanter ou jouer d'un instrument

Une buvette sera organisée par l'Association des Parents d'Élèves

## LA POSTE INFORME

**Objet** : organisation des bureaux de poste de Lot-et-Garonne pour la période estivale 2019.

Conformément aux engagements du contrat de présence postale territoriale 2017-2019, je vous informe qu'en raison des prévisions d'activité, La Poste de **DAMAZAN** sera fermée au public du **lundi 19/08/2018** au **samedi 07/09/2019** inclus.

Durant cette période, les habitants pourront toutefois retrouver tous nos services habituels dans les points de service à proximité et notamment à La Poste de :

**AIGUILLON, PLACE DU 14 JUILLET, 47190 AIGUILLON,**

aux horaires suivants : lundi à vendredi 9h-12h, 13h30-17h ; samedi 9h-12h

Les services de La Poste et de La Banque Postale sont également accessibles en ligne : [www.laposte.fr](http://www.laposte.fr) ; [www.labanquepostale.fr](http://www.labanquepostale.fr).

Ces informations seront diffusées par voie d'affichage dans le bureau de poste concerné.

[ ... ]

Pour le Directeur Régional,  
Pierre-Yves DAHIREL  
Directeur Ressources Appuis aux Transformations

---

## DÉMARCHAGE

**MONSIEUR LE MAIRE INFORME** que la Mairie ne mandate aucun démarchage auprès des habitants de la commune, que les démarchages en question concernent le traitement des charpentes, l'isolation, l'entretien des toitures, etc...

Les propriétaires restent évidemment libres d'accepter les propositions des entreprises qui les sollicitent mais doivent savoir qu'elles ne sont en aucun cas déléguées par la Mairie .





# DAMAZAN - services

**La MAIRIE** - ☎ 05 53 79 40 15 - 📧 [mairie.damazan@orange.fr](mailto:mairie.damazan@orange.fr)

Lundi, mardi, mercredi, vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 16 h 30  
Jeudi de 9 h à 12 h à la **mairie annexe**  
*Permanence adjoint samedi matin de 10 h à 12 h*

**A.S.V.P. (Agent de Surveillance de la Voie Publique)**

Permanence à la mairie annexe le vendredi de 8 h à 13 h

**La BIBLIOTHÈQUE** - ☎ 05 53 79 70 15 - 📧 [damazan.bibliotheque@wanadoo.fr](mailto:damazan.bibliotheque@wanadoo.fr)

Mercredi de 9 h 30 à 12 h  
Jeudi de 9 h 30 à 12 h et de 17 h à 19 h.

**La POSTE - MAISON DE SERVICES AU PUBLIC**

Lundi, mardi, jeudi, vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 16 h  
Mercredi de 9 h à 12 h  
**Point Service au Public** (Assurance Retraite — CAF — CPAM — MSA — Pôle Emploi)

**La DÉCHÈTERIE** - ☎ 05 53 84 97 69 -

Mardi, jeudi et samedi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h  
Vendredi de 9 h à 12 h  
(fermé lundi et mercredi)

**Le PÔLE ENFANCE** -

L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE - 05 53 79 47 98  
L'ÉCOLE MATERNELLE - 09 79 50 43 00

Le CENTRE de LOISIRS - 05 53 88 01 03  
La MICRO-CRÈCHE - 05 53 88 60 57

**La PMI** - ☎ 05 53 88 26 36 - (Tonneins ☎ 05 53 84 17 50)

Permanence premier vendredi du mois de 10 h à 12 h à la mairie annexe

**La DIRECTION du DEVELOPPEMENT SOCIAL (DDS)**

Permanence jeudi de 9 h à 11 h - **sur rendez-vous** : ☎ 05 53 84 17 50

**La M.S.A.** - ☎ 05 53 93 94 56 📧 [haryouli.nadia@dlg.mas.fr](mailto:haryouli.nadia@dlg.mas.fr)

Permanence téléphonique le jeudi de 9 h à 12 h  
Permanence administrative le mardi de 9 h à 12 h au Centre Social d'Aiguillon

**Le CONCILIATEUR de JUSTICE**

Permanence deux mardis par mois de 10 h à 16 h - **sur rendez-vous** : ☎ 05 53 79 40 15

**UNA de DAMAZAN** - ☎ 05 53 79 37 66 📧 [una@unadamazan.fr](mailto:una@unadamazan.fr)  
(anciennement ASSAD) site: [www.una.fr](http://www.una.fr)

Permanence : lundi, mardi, jeudi, vendredi de 8 h 30 à 12 h 30

**EHPAD Capuran (Maison de retraite)** - ☎ 05 53 79 80 00 - site: [www.lesmaisonderetraiteselection.fr](http://www.lesmaisonderetraiteselection.fr)

**CENTRE MÉDICO SOCIAL (C.M.S.)** sur rendez-vous : ☎ 05 53 84 17 56

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (C.C.A.S.)**

Permanence à la mairie annexe le 2<sup>e</sup> samedi du mois, de 10 h à 12 h